

REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL D'ENTREE A L'IAP POUR LA
FORMATION D'INGENIEURS SPECIALISES EN VUE D'UN
RECRUTEMENT A SONATRACH

SOMMAIRE

1. EPREUVES DU CONCOURS
2. RECLAMATIONS
3. CONSIGNES A OBSERVER DURANT LE CONCOURS ECRIT
4. RESULTATS ET REGLES DE SELECTION
5. RECLAMATION, CONSULTATION DE COPIES
6. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT



1. EPREUVES DU CONCOURS

Le Concours se déroulera selon le programme suivant :

Epreuve	Horaire	Durée	Coefficient
Mathématiques de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années universitaires	09h00 -10h30	1h30 mn	2
Pause 30 mn			
Physique- Chimie de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années universitaires	11h00-12h30	1h30 mn	2
Pause déjeuner 1h30 mn			
Anglais	14h00-15h00	1 heure	1

2. RECLAMATIONS

A l'affichage des listes des candidats retenus pour le concours écrit, pour chaque spécialité, **tout inscrit** remplissant les conditions de participation et ne figurant pas dans les listes affichées, dispose du droit de recours en adressant, un e-mail avant le **12 décembre 2014**, à l'adresse : recours-concours-ing-2014@iap.dz, en joignant les copies scannées(en format PDF) de son dossier de candidature.

Tout inscrit dont le recours est recevable, sera rajouté dans la liste des candidats retenus pour les épreuves écrites du concours et recevra une convocation par e-mail.

3. CONSIGNES A OBSERVER DURANT LE CONCOURS ECRIT

- 1- Le candidat doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour être sur le lieu d'examen de 8h30 heures à 16h30.
- 2- Le candidat retardataire n'est admis à composer qu'à titre exceptionnel dans la limite maximum d'une demi-heure de retard. Il sera mentionné sur le procès-verbal de salle et sera signalé au Jury du Concours National par le responsable du centre d'examen.
- 3- Le candidat retardataire ne bénéficiera d'aucune prolongation, il remettra sa copie en même temps que les autres candidats.
- 4- Le candidat devra, au début de chaque séance d'examen, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la partie supérieure de toutes les copies des épreuves utilisées, le centre d'examen, son nom, prénom (s), date et lieu de naissance.
- 5- Toute violation de l'anonymat des copies (indication du nom hors de l'emplacement prévu, signes distinctifs de reconnaissance sur la copie...) peut être considérée comme une tentative de fraude.
- 6- Le candidat doit, au début de chaque séance, émarger la feuille de présence et présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire ou à défaut le passeport).La carte d'étudiant n'est pas acceptée.



- 7- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure. La réglementation des sorties temporaires en dehors de cette première heure est laissée à l'initiative du chef de centre d'examen.
- 8- A l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au responsable de salle.
- 9- L'absence d'un candidat à l'une des épreuves entraînera l'attribution de la note zéro.
- 10- Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive du concours.
- 11- Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant le déroulement de l'examen. L'utilisation de téléphone portable comme calculatrice est strictement interdite.
- 12- Le téléphone portable doit être éteint. Toute utilisation de téléphone portable sera considérée comme tentative de fraude et le candidat sera immédiatement exclu de la salle d'examen.
- 13- Les baladeurs, les oreillettes, les Bluetooth et casques anti-bruits sont strictement interdits.
- 14- Il est interdit d'introduire dans les salles d'examens des documents autres que les documents administratifs (convocation, pièce d'identité).
Le papier brouillon sera mis à disposition du candidat par le centre d'examen.
- 15- L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice,...) ou de documents entre candidats est strictement interdit, ils sont considérés comme tentative de fraude.
- 16- L'usage de la calculatrice lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la copie d'examen. Toute calculatrice programmable est interdite.
- 17- Tout candidat qui troublera l'ordre, de quelque manière que ce soit, sera exclu immédiatement de la salle d'examen. En cas de résistance, le chef de salle d'examen fera appel aux agents de sécurité du centre d'examen.
- 18- Il est strictement interdit de fumer dans la salle d'examen.
- 19- L'accès à la salle d'examen est strictement interdit au public.

4. RESULTATS ET REGLES DE SELECTION

Les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites, seront convoqués par email et par téléphone, pour passer un test psychotechnique.

5. RECLAMATION, CONSULTATION DES COPIES

Le jury du concours étant souverain, les demandes de consultation de copies ou de nouvelles corrections des copies n'est pas recevable.

6. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le fait de participer à ce concours national implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.



Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au concours, en respectant les conditions du présent Règlement.